

Titre de la communication : Quels instruments pour gérer les prélèvements diffus ? Examen à partir de la nouvelle loi sur l'eau et d'enquêtes conduites dans la plaine du Roussillon
Qui : Marielle Montginoul
Niveau géographique / administratif : nappe plio-quaternaire de la plaine du Roussillon (France)
Description de la communication (problématique initiale, histoire et partenaires du projet, réalisations, résultats obtenus...) Les prélèvements diffus d'eau souterraine posent deux types de problème : (1) quantitatifs, car lorsque la nappe est en situation de surexploitation, même si individuellement leur impact est limité, leur conséquence totale peut être non négligeable (et lorsque la nappe est côtière, il peut en plus y avoir une menace d'intrusion d'eau salée), (2) qualitatifs, car cela multiplie le nombre de points de contact entre les nappes et les polluants de surface, ce qui augmente la probabilité de contamination – d'autant plus difficile à contrôler que son origine est inconnue. En 2004, une revue de littérature a été conduite sur la question spécifique des aquifères côtiers menacés d'intrusion d'eau salée (Giordana et al., 2004). Elle s'est intéressée aux instruments déjà instaurés pour éviter le problème. Il s'avère que la majorité d'entre eux agissent sur l'offre (visant à son augmentation) et que peu d'actions sur la demande sont conduites. L'objectif de la recherche présentée ici est de fournir des éléments de réflexion sur le type d'instruments de gestion de l'eau efficaces pour gérer ces prélèvements diffus. Elle repose sur l'étude approfondie de la réglementation en vigueur, du projet de loi sur l'eau et d'un cas particulier : celui de l'aquifère côtier de la plaine du Roussillon, aquifère menacé d'intrusion d'eau salée et de contamination des nappes profondes par les polluants de surface. La communication comporte trois parties : dans la première, elle présente les instruments en vigueur et projeté dans le projet de loi en discussion ; dans la deuxième, elle expose le cas de la plaine du Roussillon en présentant les perceptions de la ressource qu'ont les acteurs et les instruments que l'on pourrait envisager pour résoudre les problèmes de prélèvement diffus. Enfin, elle aborde de manière plus détaillée une mesure qu'il est prévu dans ce projet de loi de favoriser pour lutter contre les prélèvements diffus : la création d'Associations Syndicales pour permettre la mise en place d'une gestion collective de ces prélèvements. Cette mesure est étudiée en prenant le cas du Roussillon, plaine où de telles associations commencent à émerger.
Types d'outils de gestion de la demande en eau et de gestion intégrée des ressources en eau utilisés (outils techniques, institutionnels, législatifs, économiques, de sensibilisation...) : l'ensemble des outils sont abordés.
Enseignements <ul style="list-style-type: none">• Une législation permettant de répondre à l'ensemble des problèmes soulevés par les forages agricoles, à part peut être leur maîtrise quantitative mais loi lacunaire pour ne pas dire inexistante pour les forages domestiques (i.e. pour un prélèvement inférieur à 1 000 m³/an), le code de l'environnement ne s'appliquant pas. Ce constat se retrouve dans le cas du Roussillon où aucune action n'est réellement entreprise pour contrôler et connaître les forages domestiques. Et la question des prélèvements diffus est plutôt abordée par le volet agricole, cette population étant plus facile à cerner et les outils de pression existants, comme l'éco-conditionnalité pour inciter à la déclaration des forages.• De manière générale, ce sont les outils de communication et institutionnels qui sont privilégiés et actuellement employés dans le cas de la plaine du Roussillon. Les instruments réglementaires et économiques font l'objet de débat, quant à leur faisabilité et leur impact sur

les prélèvements diffus.
Justification de l'importance de la communication (par rapport à la gestion de la demande en eau et de la gestion intégrée des ressources en eau) Elle résume les instruments législatifs en vigueur en France pour gérer les prélèvements diffus (prélèvements souvent oubliés dans les politiques de gestion dite intégrée) et, sur un exemple concret, présente les instruments en vigueur, ceux envisagés, ceux considérés comme possibles ou utopiques par certains acteurs de la gestion de l'eau de la plaine du Roussillon pour gérer cette « demande » en eau.
Contact : Marielle Montginoul, Cemagref - UMR G-EAU 361 rue JF Breton, BP 5095, 34196 Montpellier cedex 5 Tel : 04 67 04 63 04 - Fax : 04 67 63 57 95 Email : marielle.montginoul@cemagref.fr